



Saisie mobilière mise au placard

Par **pinhal**, le **24/04/2008** à **07:48**

je fais l'objet d'une saisie mobilière, j'avais reçu un document me faisant par de la mise au placard, et j'ai réglé 1500 € sur la totalité de 3700. il m'ont donné une semaine pour trouver le reste mais j'ai besoin de plus de temps . Peuvent il reprendre la procedure sachant que je ne refuse pas de payer.rnQue edois-je faire ou leur dire

Par **Erwan**, le **24/04/2008** à **21:21**

Bjr, rnroui, la procédure peut reprendre si la dette n'est pas soldée, tant que la mainlevée de la saisie-vente ne vous a pas été donnée. rnReprenez un accord sérieux avec l'huissier.rnSi les intérêts sont très importants, il est possible de solliciter une remise partielle moyennant des versements raisonnables et réguliers. rnAutre solution, proposez de mettre entre 1500 et 1800 Euros sur la table sous un mois, en contrepartie d'une remise du solde. (Les proportions sont acceptables)rnIl vous est possible d'emprunter ces sommes à un tiers (ami, banque, famille...) quitte à vous arranger ensuite avec eux, vous sortirez ainsi d'un contexte contentieux et judiciaire. rnAttention, le créancier n'est pas obligé de vous accorder ces remises. Ceci dit, plus vous aurez fait preuve de bonne foi, plus vous serez en position de demander une indulgence. rnBeaucoup de choses se négocient sur la base de la bonne foi.

Par **pinhal**, le **24/04/2008** à **23:36**

Merci rnVotre réponse me reconforte un peu et mz guide, même si j'ai déjà fait les démarche dont vous me parlé. Aussi bien financière que négociable, mais ils ne l'entendent pas de ce

point de vue . Je peu avoir d'ici 4 jours 1500 € mais il ne veulent pas puis-je si jamais il viennent me prendre les meubles d'ici la date donner l'argent le jour de la saisie
Merci pour votre réponse
Manuela

Par **Erwan**, le **25/04/2008** à **21:18**

Bjr, rnrnoui, vous pouvez payer jusqu'au dernier moment. Mais méfiez-vous, si l'huissier se déplace, il y aura un peu de frais en plus. rnrnMettez-vous d'accord avec l'huissier plutôt qu'avec votre créancier, il est là pour faire l'intermédiaire.